



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020696

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/11/2024 16H31 C:005300 I:39753
V/REF : 972850
V/Email reçu le Jeudi 28/11/2024 à 16H31

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 02426
IMMEUBLE : BAT MARIANNE -2426
14, RUE DE L'HOTEL DE VILLE
38630 LES AVENIERES VEYRINS THU

Vaulx en Velin, le 25 Février 2025

Référence Marché: M_230209003-1
LOCALISATION : ALLEE N14 VILLE - LOGEMENT DE M ET MME ATTI AU RDC - TEL:*0699822261*
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT BEQUILLE CHAMBRE 1 - REMPLACEMENT CREMONE
FENETRE POUR CHASSIS UN VANTAIL (AVEC GACHES)
Donneur d'ordre : Mme L DEGLAINE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 03/12 A 15H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME ATTI AU RDC
DEPOSE ET REMPLACEMENT POIGNEE FENETRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

MISE EN PLACE DE VIS AU NIVEAU DES POIGNEES PORTE DE CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
- PAS NECESSAIRE DE REMPLACER LES POIGNEES

GRUGEAGE DU BOIS FENETRE AFIN D'ENCASTRER LA GACHE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LE PENNE EST HORS SERVICE, PREVOIR LE
DEMONTAGE DE LA PORTE FENETRE POUR DIAGNOSTIQUE
REPLI DU CHANTIER

LE 20/12 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR/MME ATTI AU RDC
REGLAGE ET AJUSTEMENT PORTE FENETRE
CONSTAT LA CREMONE EST HORS SERVICE
PREVOIR LE REMPLACEMENT

LE 05/02 A 16H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ATTI AU REZ DE CHAUSSEE
DEPOSE DE LA PORTE
AJUSTAGE DES CHARNIERES

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

REPLACEMENT DU MECANISME DE FERMETURE
REGLAGE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 07/02/25 a 16H24 _ Envo i (CR/AB)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	91,01		91,01
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	2	50,57		50,57
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	50,57		50,57
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,57		50,57
1,00	MS00052-Reglage porte fenetre 20/12	5	50,57		50,57
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	52	127,88		127,88
TOTAL H.T.					421,17
T.V.A. a 10,00%					42,11
TOTAL T.T.C.En EURO					463,28

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 972850 du 28/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 789 401 du 18/11/2024

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Lieu d'intervention

MR ATTI Anis

MME ATTI Fatima

14 Rue de l'Hôtel de ville

BAT MARIANNE

38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE

Téléphone : 06.99.82.22.61

02426-00002-00003-00001 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 01/09/2015

Délai

Date limite exécution : 13/12/2024

Observations

06-99-82-22-61

travaux à réaliser et à facturer avant le 31/12/2024.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	89,95	89,95	9,00	98,95
MS00019 REMPLACEMENT BEQUILLE CHAMBRE CHAMBRE 1 y compris toutes sujétions	1,00	49,97	49,97	5,00	54,97
MS00047 REMPLACEMENT CREMONE FENETRE pour chassis un vantail (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose	1,00	124,93	124,93	12,49	137,42
				Total H.T.	264,85
				Total TVA	26,49
				Total TTC	291,34

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 28/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



Bon de Commande

N° : 972850 du 28/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 Rue de l'Hôtel de ville BAT MARIANNE 38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **28/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 972850